



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENU LE VENDREDI 20 FÉVRIER 2015,  
À L'HÔTEL HILTON QUÉBEC, À QUÉBEC**

**10. Changements relatifs au financement des projets réalisés par l'entremise du programme AccèsLogis Québec**

---

**Attendu que** le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec est le seul programme gouvernemental permettant le développement de nouveaux logements communautaires;

**Attendu que** la hausse des coûts de réalisation maximaux admissibles (CMA) permettait un rapprochement aux coûts réels du marché;

**Attendu que** les subventions pour les régions éloignées avaient pour objectifs de stimuler l'activité économique, l'occupation du territoire, la création d'emplois et ainsi permettre à certaines d'entre elles, aux prises avec des taux d'inoccupation avoisinant 0 %, d'agir concrètement sur la problématique du logement;

**Attendu que** plusieurs projets de logements communautaires sont fragilisés et même menacés par les changements au programme AccèsLogis;

**Attendu que** les municipalités devront, dans plusieurs cas, contribuer à combler le manque à gagner;

**Attendu que** lors des négociations du pacte fiscal transitoire en 2014, le gouvernement du Québec écartait toute autre compression directe ou indirecte envers les municipalités;

**CA-2015-02-06**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PIERRE CORBEIL**

**Maire de Val d'Or**

**APPUYÉ PAR MME CARYL GREEN**

**Mairesse de Chelsea**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'UMQ demande au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision et d'accorder un financement suffisant afin de maintenir les mesures temporaires pour les projets dont 3000 unités ont déjà été réservées;

10. Changements relatifs au financement des projets réalisés par l'entremise du programme AccèsLogis  
Québec

---

QUE l'UMQ demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles du programme AccèsLogis en révisant les paramètres, pratiques, normes et exigences afin de favoriser une réduction des coûts et ainsi faciliter la réalisation de projets de logements communautaires partout au Québec.



---

M<sup>e</sup> Diane Simard, secrétaire de la Corporation

24.02.15  
DS/